

Présents : 14

Absents excusés : Pascal DEJOUX avec à procuration à Jean Philippe VINAY

Votants : 15

Secrétaire de séance : Pierre DIVIANI

Ouverture de séance à 20h30

Le Maire demande et obtient l'accord du Conseil pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

n° 8) Cession de terrain à la commune par la famille OLLIER

n° 9) Approbation du Programme Local de l'Habitat

- **Délibération 1 : Installation d'un chauffe-eau au vestiaire du Foot**

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il conviendrait d'installer un chauffe-eau à gaz au vestiaire du stade de foot. Il présente les devis au Conseil.

Après examen, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise Courtial pour un montant de 1.369€ HT, et sollicite l'aide financière du Conseil Général dans le cadre de la DCP. Il autorise le Maire à effectuer toutes démarches relatives à cette délibération.

- **Délibération 2 : Subventions aux associations communales et extérieures à la commune pour 2011**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions accordées en 2010 et propose d'arrêter la liste des associations qui recevront une subvention pour l'année 2011.

Il indique que le montant de la subvention allouée ne sera versé qu'aux associations ayant produit leur bilan financier 2010, le 31 mars 2011 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions 2011 comme suit:

Associations communales :

ACCA : 300€ - AJC : 1000€ - ADMR : 500€ - Amicale Laïque : 950€ + 300€ pour la fête de Noël – Bibliothèque : 1.800€ - Club de l'Amitié : 350€ + 100€ pour ses 25 ans) – Association Café Bibliothèque : 350€ - AJC Foot : 1.400€ - Amis de Chabrillan : 500€ - Senteurs et Pivoines : 250€ - Amitié Glimboaca : 150€

Associations extra communales :

A l'Ombre de la Tour : 60€ - ATU : 100€ - Amicale pompiers de Grâne : 50€ - FNATH section de Crest : 50€ - Les Restos du Coeur : 200€ - Office de Tourisme de Crest : 250€ - Société de Sauvegardes des Monuments Anciens : 100€ - Souvenir Français : 80€ - Lecture en drôme : 134€ - Villages Botaniques de la Drôme : 240€

- **Délibération 3 : Services aux communes de la CCVD**

Le Maire rappelle que par délibération du 30 août 2010 le conseil Municipal a accepté le recours de l'Agent mis à la disposition par la CCVD pour la fonction d'ACMO.

L'agent mis à disposition par la Communauté est Madame Brigitte ARNAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte le choix de Madame Brigitte ARNAUD et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la commune, à l'article 6218 – Autre personnel extérieur à la commune)

- **Délibération 4 : Location cave à Madame Sabrina BOUFFIER / Réserve Cafébibliothèque**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 20 janvier 2009 autorisant la location de la cave de l'appartement occupé par Monsieur Gaël GUILLET. Ladite location par la commune étant destinée à la fonction de réserve pour le Cafébibliothèque.

Le Maire rappelle également la convention signée le 20 mai 2010, entre la Commune et Gaël GUILLET pour cette location.

Le Maire informe le Conseil du départ de Monsieur GUILLET et qu'en conséquence il convient de signer une nouvelle convention avec Madame Sabrina BOUFFIER, la nouvelle occupante de l'appartement auquel est rattachée la cave, et ce à compter du 1er janvier 2011.

Enfin Le Maire précise que le loyer annuel correspond à l'année civile et payable à terme échu, est maintenu à 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

• **Délibération 5 : Utilisation des services aux communes de la CCVD :Convention de mise à disposition**

Le maire informe le Conseil Municipal que la CCVD met en place une convention de mise à disposition de personnels services aux communes.

Cette mise à disposition concerne les services suivants :

- . Secrétariat de mairie itinérant
- . ACOMO intercommunal
- . Assistance informatique
- . Cantonnier intercommunal

En 2011 d'autres mises à disposition seront offertes (technicien VRD, développeur territorial).

Le Maire indique que pour pouvoir bénéficier de ces personnels il conviendra de signer une convention cadre CCVD/Commune

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe du recours aux services ci-dessus énumérés et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

• **Délibération 6: Convention Centre de gestion / Commune – Assistance retraite**

Le Maire expose qu'en application de la loi n°209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la loi n84-53 du 26 janvier 1984, la Commune de Chabrillan a la possibilité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme :

- La réalisation totale sur les processus et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales)

Le centre de Gestion interviendra, pour le compte de la Commune, en qualité d'unique interlocuteur de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La dite intervention portera sur :

- La validation, la régularisation de services et le transfert de droits
- La liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion
- La reprise d'antériorité des carrières et la pré-liquidation

La tarification s'établira au processus (Validation de services, liquidation de pension.....

La facturation s'effectuera semestriellement et suivant le nombre de processus activé.

Aucune somme ne sera due en dehors de ces facturations.

La convention sera établie pour une durée de une année soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention ci-dessus et autorise la Maire à signer tous documents y relatifs.

• **Délibération 7: Demande de contrats CUI-CAE**

Le maire informe le conseil que les 3 contrats CUI-CAE sont à échéance comme suit :

- . 11 mai 2011 pour l'Agent d'Animation du Cafébibliothèque
- . 25 mai 2011 pour l'Agent d'entretien des espaces verts
- .le 31 mai 2011 pour l'Agent de nettoyage des bâtiments communaux

Le maire rappelle les fonctions essentielles remplies par ces agents et qu'il est indispensable que ces contrats soient maintenus et renouvelés;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal sollicite le maintien de ces contrats sur la commune et autorise le Maire effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires à cette délibération. Il s'engage également à inscrire les crédits nécessaires au budget 2011.

- **Délibération 8: Cession de parcelle Famille OLLIER / Commune**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 24 avril 1992 entre Mr et Mme Prosper OLLIER et la commune, concernant la cession partielle de la parcelle AP 59. Cette convention avait pour objet de permettre l'élargissement de la voie communale pour une superficie de 35 m2.

Monsieur Christian OLLIER et la commune ont validé le plan de division établi par le Cabinet REMY et FAURE

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

- **Délibération 9: Programme Local de l'Habitat - Approbation**

Le Maire rappelle l'historique du PLH au Conseil municipal que :

- . La CCVD est doté d'un PLH depuis 2003
- . Ce PLH n'était plus conforme suite aux dispositions de la loi MOLLE (Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions).
- . Le 7 juillet 2009, la CCVD a lancé un marché groupé pour l'élaboration de 3 PLH sur les territoires de la Communauté de Communes du Pays de Saillans, la communauté de Communes du Crestois et la CCVD, avec un diagnostic sur la Ville de Crest.
- . le 3 juillet 2008, le comité de pilotage du PLH a approuvé le diagnostic
- . Le 15 octobre 2009, la CCVD a approuvé les orientations
- . le 16 décembre 2010, la CCVD a arrêté le PLH

Le Maire expose que :

- . Un PLH est établi pour une durée de 6 ans. Il définit les objectifs de la programmation de l'offre de logements afin de répondre aux besoins à venir. Il est consultable sur le site internet de la CCVD
- . Un PLH a été réalisé en concertation avec les communes de la CCVD de 2008 à 2010.
- . Le PLH définit des objectifs territorialisés
 - . Quantitatifs ambitieux avec 253 logements par ans (220/an de 1999 à 2006).
 - . Engagements en terme de mixité avec 66 logements locatifs sociaux / an
 - . Recommandations en matière de densité : Le diagnostic du PLH fait ressortir une forte consommation foncière (1700 m2 en moyenne par construction sur le territoire de la CCVD).
 - . Afin de tendre vers une réduction de consommation foncière de 10ha par an, les recommandations de pour les communes semi-rurales seront de 12 à 20 logements par hectares soit des parcelles de 500 à 800 m2 en moyenne.
- . Le plan d'actions mutualisées pour le PLH :
 - . Assurer un développement cohérent et équilibré aux besoins de l'offre nouvelle.
 - . Valoriser le patrimoine existant et répondre aux besoins des ménages.
 - . Favoriser les aménagements durables.
 - . Animer et suivre le PLH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le PLH à l'unanimité

- **URBANISME / PLU:**

Réunion avec le CAUE, sur le thème des réseaux, prévue pour le jeudi 24 février

- **POINT SUR LES TRAVAUX :**

- **Interconnexion réseau d'eau potable avec Autichamp :**
 - . Nadège NAUD a demandé certaines reprises de travaux suite à des malfaçons constatées, principalement au niveau de la chambre à vannes quartier Brouty.
 - . Une partie du raccordement reste à réaliser
- **Aire de jeux :** Il reste la clôture à réaliser
- **Eclairage du stade :** affinement des travaux souhaités et demande de devis supplémentaires
- **Assainissement :**
 - . le résultat des mesures quantitatives et qualitatives d'eaux pluviales effectuées à la hauteur du stade de foot font ressortir de gros volumes en période de pluie, avec une faible charge en matières organiques (présence de fosses septiques dans le village en amont des raccordements individuels).
 - . Sur le plan du financement il semblerait
 - . Que le contrat rivière ne soit pas renouvelé. Donc pas de subvention à espérer à ce titre.
 - . Que le Département cesse d'intervenir dans ce domaine à compter de 2012
 - . Réunion de travail des conseillers prévue pour ce dossier le 22 février
- **Eglise :**
 - . Les bâches de protection de la toiture sont prêtes. La mise en place est incessante
 - . Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet concernant le financement. Nous ne pourrions pas bénéficier de l'aide de la DRAC. Nos principaux interlocuteurs seront le Département et les parlementaires. Certaines Fondations et Associations seront également sollicitées, chacune dans son domaine de compétence (financier, technique....)

DIVERS :

- . Nous avons à réaliser un document, le Plan Communal de Sauvegarde, concernant l'organisation des secours en cas de d'accidents graves sur la commune. Ce Plan portera sur le recensement des risques potentiels importants. Il devra organiser les modes de réaction, alerte, cellule de crise, hébergements possibles.....
- . Visite prochaine de Monsieur Antoine de NADAILLAC (propriétaire du château) à propos des travaux sur le château.
- . Pierre GILOUIN rend compte d'une rencontre des CCAS de la Communauté:
 - . Possible création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
 - . Réflexion en cours sur la création d'un service civil d'aide aux personnes âgées ou isolées
 - . Prochaine réunion des CCAS le 30 mars à Allex
- . Guy AUDRAS rend compte d'une réunion de la commission des finances, dont l'objet était de tirer un pré-bilan de l'exercice écoulé. Celui-ci serait plutôt satisfaisant en faisant apparaître notamment une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Toutefois, il précise que ces conclusions ne pourront être validées que lorsque nous serons en possession des résultats du Trésorier.

- . Le Maire donne lecture de divers courriers

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôture la séance à 23h45